

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 03557 Numéro SIREN : 512 905 985 Nom ou dénomination : A.M.C.M.
--

Ce dépôt a été enregistré le 27/06/2023 sous le numéro de dépôt 6630


27 JUIN 2023

« A.M.C.M »

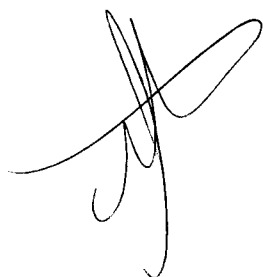
**SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 7.000 EUROS**

**SIEGE SOCIAL :
19/21, RUE MAURICE PAILLARD
93430 VILLETANEUSE**

RCS BOBIGNY: B 512 905 985

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2022

Certifie conforme à l'original



Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial	10 000		10 000	10 000	
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions	4 593	2 466	2 127	2 586	- 459
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 211	4 210	1 000	1 491	- 491
Autres immobilisations corporelles	66 571	66 571		2 066	- 2 066
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	4 317		4 317	4 317	
TOTAL (I)	90 692	73 248	17 445	20 460	- 3 015
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements	10 237		10 237	12 805	- 2 568
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	91 562	6 160	85 402	89 681	- 4 279
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs				2 112	- 2 112
. Personnel	1 657		1 657	5 185	- 3 528
. Organismes sociaux	848		848		848
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	9 885		9 885	3 590	6 295
. Autres	478		478	478	
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement				30 000	- 30 000
Disponibilités	41 491		41 491	46 295	- 4 804
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	18 692		18 692	19 909	- 1 217
TOTAL (II)	174 850	6 160	168 690	210 055	- 41 365
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	265 542	79 408	186 135	230 515	- 44 380

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 7 000)	7 000	7 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	700	700	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	92 339	83 852	8 487
Résultat de l'exercice	-17 475	8 487	- 25 962
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	82 563	100 039	- 17 476
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	769	9 743	- 8 974
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	47 833	33 635	14 198
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	13 408	17 938	- 4 530
. Organismes sociaux	14 437	36 483	- 22 046
. Etat, impôts sur les bénéfices		753	- 753
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	23 984	22 318	1 666
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	1 180	2 972	- 1 792
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	1 960	6 634	- 4 674
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	103 571	130 476	- 26 905
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	186 135	230 515	- 44 380

Annexes Légales

SARL A.M.C.M.

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 186 134,57 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -17 475,26 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

SARL A.M.C.M.

SOMMAIRE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Fonds commercial
- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Effectif moyen

SARL A.M.C.M.

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Agencement des constructions	10 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Matériel de transport	05 ans

SARL A.M.C.M.

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêt des comptes.

1.4 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.5 - FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

SARL A.M.C.M.

19-21 rue Maurice Paillard 93430 VILLETANEUSE

SARL A.M.C.M.

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

SARL A.M.C.M.

19-21 rue Maurice Paillard 93430 VILLETANEUSE

SARL A.M.C.M.

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des Immob. au début d'exercice	Augmentations Réévaluat. en cours d'exercice	Augmentations Acquisit', créat' virent pst à pst
Frais d'établissement, recherche, développement			
Autres immobilisations incorporelles	10 000		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Install. générales, agencements, constructions	4 593		
Install. techniques, matériel, outillages industriels	5 211		
Autres install., agencements, aménagements			
Matériel de transport	66 571		
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	76 375		
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	4 317		
TOTAL	4 317		
TOTAL GENERAL	90 692		

	Diminutions Par virement de pst à pst	Diminutions Par cession ou mise HS	Valeur brute des Immob. à fin d'exercice	Réév. légale Val origine à fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche, développement				
Autres immobilisations incorporelles			10 000	10 000
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions			4 593	4 593
Install. techniques, matériel, outillages industriels			5 211	5 211
Autres install., agencements, aménagements				
Matériel de transport			66 571	66 571
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			76 375	76 375
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			4 317	4 317
TOTAL			4 317	4 317
TOTAL GENERAL			90 692	90 692

SARL A.M.C.M.

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Elem. sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions	2 007	459		2 466
Install. techniques, matériel et outill. industriels	3 720	491		4 210
Installations, agencements divers				
Matériel de transport	64 506	2 066		66 571
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	70 232	3 015		73 248
TOTAL GENERAL	70 232	3 015		73 248

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la prov. pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Install. gales, agencements, constructions	459				
Install. tech., matériel, outill. industriels	491				
Installations, agencements divers					
Matériel de transport	2 066				
Mat. de bureau, informatique, mobilier					
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	3 015				
TOTAL GENERAL	3 015				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

SARL A.M.C.M.

19-21 rue Maurice Paillard 93430 VILLETANEUSE

SARL A.M.C.M.

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

5 - ETAT DES PROVISIONS

PROVISIONS	Début exercice	Augmentat. dotations	Diminutions reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse de prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges				
Pour garanties données client				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	6 160			6 160
Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations	6 160			6 160
TOTAL GENERAL	6 160			6 160
Dont dotations et reprises:				
- d'exploitation				
- financières				
- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

SARL A.M.C.M.

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

6 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	4 317		4 317
Clients douteux ou litigieux	8 169	8 169	
Autres créances clients	83 393	83 393	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	1 657	1 657	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	848	848	
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A.	9 885	9 885	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	478	478	
Charges constatées d'avance	18 692	18 692	
TOTAL GENERAL	127 440	123 122	4 317
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés	47 833	47 833		
Personnel et comptes rattachés	13 408	13 408		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 437	14 437		
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A.	23 984	23 984		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	1 180	1 180		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	769	769		
Autres dettes	1 960	1 960		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	103 571	103 571		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès associés	769			

Aux comptes annuels présentée en Euro

7 - AUTRES TABLEAUX

Désignation	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Montant
FONDS DE COMMERCE	10 000			

SARL A.M.C.M.

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

8 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

8.1 - PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	848
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	848

8.2 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 282
Dettes fiscales et sociales	18 873
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	30 156

8.3 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	18 692	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	18 692	

Commentaires:

8.4 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
Actions /parts soc. composant le capital au début de l'exercice	100	70,00
Actions /parts soc. émises pendant l'exercice		
Actions /parts soc. remboursées pendant l'exercice		
Actions /parts soc. composant le capital en fin d'exercice	100	70,00

Commentaires:

SARL A.M.C.M.

19-21 rue Maurice Paillard 93430 VILLETANEUSE

SARL A.M.C.M.

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

9 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

9.1 - EFFECTIF MOYEN

	Personnel salaré	Personnel mis à dispo de l'ets.
Cadres	2	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers	4	
TOTAL	6	

Commentaires:

**« A.M.C.M »
Société A Responsabilité Limitée
Au capital de 7.000 Euros**

**Siège social :
19/21, Rue Maurice Paillard
93430 VILLETANEUSE**

RCS BOBIGNY : B 512 905 985

P R O C E S - V E R B A L D E L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 12 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le trente juin à 18 heures,

Les associés de la société à responsabilité limitée « A.M.C.M. », au capital de 7.000 Euros, divisé en 100 parts de 70 € chacune, se sont réunis en assemblée Générale Ordinaire au siège social, sis 19/21, rue Maurice Paillard 93340 VILLETANEUSE, sur convocation de la Gérance.

Sont présents ou représentés :

- Madame MICHAELI Laurie (parts numérotées n° 1 à 25)	25 parts
- Monsieur ABID Michaël, (parts numérotées n° 26 à 100)	75 parts

TOTAL DES PARTS.....	100 Parts

L'assemblée est présidée par Monsieur Michaël ABID, en sa qualité de gérant.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés, qu'ils détiennent ensemble la totalité des parts ayant le droit de vote, et déclare en conséquence que l'Assemblée est habilitée à statuer sur toutes les questions figurant à l'ordre du jour.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- une copie de la lettre de convocation des associés ;
- la feuille de présence de l'assemblée ;
- l'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- le rapport de gestion du Gérant sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée ;
- copie des statuts de la société.

Puis, le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la législation en vigueur, ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant les quinze jours qui ont précédé la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette communication.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la Gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- le cas échéant, rapport de gestion de la Gérance sur les conventions visées à l'article L-223-19 du nouveau de commerce ;
- Approbation desdits comptes annuels et conventions ;
- Quitus à la Gérance ;
- Affectation des résultats ;
- Fixation, s'il y a lieu, de la rémunération de la gérance
- Questions diverses.

Puis, le Président donne lecture du rapport de gestion.

La discussion est ouverte. Plusieurs questions sont posées sur des points de détail auxquelles il est donné réponse par le Président sans que s'instaure un véritable débat. Les intéressés, dûment consultés, ne jugent pas nécessaire qu'il soit fait mention au présent procès-verbal de ces questions et de ces réponses.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

L'Assemblée Générale des associés, constatant que tous les associés sont présents ou représentés, et qu'ils ont eu communication depuis quinze jours au moins du rapport de gestion du Gérant et du texte des résolutions, ratifie en tant que de besoin, la manière dont elle a été convoquée et se déclare régulièrement habilitée à statuer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve les comptes annuels tels qu'ils ont été présentés lesdits comptes se soldant par une perte de 17.475 €.

L'Assemblée Générale des associés approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport et notamment les charges non déductibles à hauteur de 35 euros correspondant à des amendes et pénalités.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve à la Gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés, approuvant la proposition du Gérant, décide d'affecter la perte de l'exercice écoulé s'élevant à 17.475 euros de la façon suivante :

- Au compte « Report à Nouveau » : (17.475) €

Suite à l'affectation du résultat de cet exercice, la situation comptable de la société se présente comme suit :

- Capital social	7000 €
- réserve légale	700 €
- Autres réserves	---
-Report à nouveau	74.864 €
- Situation nette :	82.564 €

La collectivité des associés rappelle qu'au titre des trois derniers exercices il a été distribué les dividendes suivants :

- Exercice clos le 31.12.2019:	Néant
- Exercice clos le 31.12.2020:	30.000 euros
- Exercice clos le 31.12.2021:	Néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés, approuvant la proposition du Gérant, décide de ne pas distribuer de dividendes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés constate qu'une rémunération annuelle d'un montant net de 51.000 euros a été allouée à Monsieur Michaël ABID pour ses fonctions de gérant au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

L'Assemblée Générale constate qu'aucune prime n'a été accordé au gérant au titre de l'exercice de ses fonctions pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Il est rappelé que le gérant bénéficie d'un contrat Loi Madelin dont les cotisations sont prises en charges par la société et ce pour l'exercice en cours et l'exercice à venir.

Il est également rappelé que les cotisations inhérentes à la rémunération du gérant sont prises en charges par la société et ce pour l'exercice en cours et l'exercice à venir.



Entrent en Garantie pourra prétendre, sur présentation de justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de leur mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'assemblée générale des associés constate que les comptes ne font ressortir aucune dépense ni charge somptuaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés déclare qu'aucune convention de la nature de celles visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

Tous les volets sont donnés au porteur d'un original d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir ou de faire accomplir toutes les formalités de publicité requises par la Loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé conformément à la Loi.

Le Président
ABID Michaël



Un Associé
MICHAEL Laurie



**« A.M.C.M »
Société A Responsabilité Limitée
Au capital de 7.000 Euros**

**Siège social :
19/21, Rue Maurice Paillard
93430 VILLETANEUSE**

RCS BOBIGNY : B 512 905 985

**RAPPORT DU GERANT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 12 JUIN 2023**

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions de la Loi et des statuts de votre société, à l'effet de vous rendre compte des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents et pièces prévus par l'article 36 du Décret du 23 mars 1967 lesquels ont, en outre, été tenus à votre disposition au siège social dans les délais fixés par ledit article.

I. - MARCHE DE LA SOCIETE PENDANT L'EXERCICE 2022

Au titre de l'exercice écoulé nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 435.369 € contre 546.496 € au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de 20,39 %.

Les produits d'exploitation se sont élevés à 438.717 € contre 550.533 € au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de 29,31 %.

Les charges d'exploitation se sont élevées à la somme de 465.887 € contre 545.574 € au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de 14,61%.

Le détail des produits et charges d'exploitation est fourni dans l'annexe du bilan établi par notre service comptable.

Le résultat d'exploitation ressort donc à (27.171) € contre 4.960 € au titre de l'exercice précédent.



Compte tenu d'un résultat financier de (1.341) €, d'un résultat exceptionnel de 11.037€, et de l'absence d'un impôt sur les bénéfices, le résultat net s'avère être déficitaire, la perte s'élevant à (17.475) € contre une bénéfice de 4.960 € au titre de l'exercice précédent.

L'activité de cet exercice est donc en légère hausse par rapport à l'exercice précédent.

Il convient donc de poursuivre nos efforts dans un contexte économique difficile afin de maintenir et faire progresser notre niveau d'activité.

II. - PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2023

Notre société est ainsi confrontée à une situation économique toujours très tendue.

Elle doit également faire face au changement du marché avec l'apparition et le développement des scooters électriques qui remplacent progressivement les scooters à essence.

Il convient donc de s'adapter et de poursuivre nos efforts afin de développer l'activité de notre société permettant ainsi de revenir à un résultat bénéficiaire.

III. - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice écoulé s'élevant à 17.475 euros de la façon suivante :

- Au compte « Report à Nouveau » : (17.475) €

Suite à l'affectation du résultat de cet exercice, la situation comptable de la société se présente comme suit :

- Capital social	7000 €
- réserve légale	700 €
- Autres réserves	---
-Report à nouveau	74.864 €
- Situation nette :	82.564 €

Il est rappelé qu'au titre des trois derniers exercices il a été distribué les dividendes suivants :

- Exercice clos le 31.12.2019:	Néant
- Exercice clos le 31.12.2020:	30.000 euros
- Exercice clos le 31.12.2021:	Néant



IV . - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Compte tenu de la perte, la gérance propose de ne pas distribuer de dividendes aux associés.

V. - MODE DE PRESENTATION DES COMPTES - METHODES D'EVALUATION DES BIENS

Le mode de présentation des comptes et les méthodes d'évaluation des biens sont ceux généralement retenus pour l'établissement des bilans comptables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le détail des principales méthodes utilisées est indiqué à l'annexe du bilan.

Tel est le rapport de gestion que nous vous présentons et les résolutions que nous soumettons à votre approbation.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires que vous jugerez utiles.

La Gérance

